

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019 20H15

PRESENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, Mme LEROUX Elizabeth, M. Sylvain AUBINEAU, Mme POULAIN Nathalie, M. MOËSSARD Sylvain, Mme Marie-Agnès JOLY, Mme ROBIN Lydia, M Jean-Michel SOUCHU, M Romain DAVID
Pouvoir de Stéphane DUHAYON à Sylvain AUBINEAU et de Marylise CAUX à Nathalie POULAIN

Validation du compte-rendu du Conseil du 11 octobre 2019

Le compte-rendu est adopté.

Tarifs des locations de salles au 1^{er} janvier 2020

Les tableaux ci-dessous sont présentés, avec 3 propositions : 0% d'augmentation, 1% et 2%. Une augmentation de 2% est retenue par les élus, à 12 voix pour, 1 voix pour 1%. De plus, les élus sont favorables à la facturation d'une 3^{ème} journée sur la base tarifaire de la 2^{ème}.

Salles	arrhes	Particuliers						Associations			Entreprises		
		Commune			Hors commune			Commune			Commune		
		2019	1%	2%	2019	1%	2%	2019	1%	2%	2019	1%	2%
Gymnase+hall journée	0 €	non	non	non	non	non	non	105	106	107	non	non	non
Salle culturelle 150 m ² journée	100	158	160	161	238	240	243	79	80	81	238	240	243
Salle culturelle 250 m ² + hall journée	150	263	266	268	397	401	405	129	130	132	397	401	405
Salle culturelle 250 m ² + hall + cuisine journée	180	368	372	375	554	560	565	234	236	239	554	560	565
Forfait préparation de salle (uniquement pour les mariages) le vendredi de 17 h à 21 h		54	55	55	80	81	82	non			non		
Réception après obsèques	0€	47	47	48	47	47	48						
verres (pour utilisation avec une salle)		0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	gratuit			0.05	0.05	0.05
		(pièce)			(pièce)						(pièce)		
Couverts complets : (3 assiettes, 2 verres, tasse)		0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	gratuit			0.37	0.37	0.37
fourchette, couteau, petite cuillère)		(pièce)			(pièce)						(pièce)		
crédit annuel aux associations								313	316	322			

Les modalités de location sont les suivantes :

- Location à la journée 8h30 à 10h le lendemain (dimanche) (lundi en vacances scolaires)
- Location à la journée 8h30 à 8h30 le lundi en période scolaire
- Caution pour location de salle(s) 400 € + caution pour le nettoyage : 100 €
- La remise sur le coût de location de base sera de 50% à partir de la 2ème journée consécutive, limitée à 50 % du coût de la 1ère journée
- 3ème journée à 50% de la 1ère - 3ème journée consécutive possible
- Les structures dépendant de la Communauté de Communes pourront bénéficier du tarif « Associations » une fois par an
- L'allocation du forfait annuel aux associations est attribuée au cas par cas par le bureau municipal.

Pour la salle de la Pommeraie, le détail est indiqué ci-après :

Salle de la Pommeraie		
	2019	2020
le midi seulement jusqu'à 20 h	75 €	76,50 €
Réception après obsèques :	47 €	48 €

Dissolution du Syndicat de voirie en présence de M Gilles BERTRAND, président du Syndicat de voirie

Le Syndicat existe depuis de nombreuses années, le balayage existe depuis 2004. Drefféac est venu se greffer sur la partie balayage. Depuis 2011, le Syndicat est fléché par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui aurait souhaité que le Syndicat soit absorbé par une intercommunalité. Les communes membres appartiennent cependant à plusieurs intercommunalités.

Le Syndicat était également interpellé pour ses interventions pendant les périodes de nidification du 1^{er} avril au 31 juillet soit 4 mois sur 12. La proposition était de mettre en place un service mutualisé pour que les agents soient dédiés à d'autres activités pendant cette période de nidification. Dans l'intervalle, 2 agents sont partis à la retraite. La commune peut donc intégrer ce service, en créant un budget annexe autonome pour les activités qui étaient portées par le Syndicat. Le caractère autonome implique qu'il ne peut y avoir de virement du budget principal de la commune de PLESSE. Les missions portées devront être calibrées en fonction du nombre de communes qui choisiront d'adhérer. Pour la commune de PLESSE, il y aura lieu d'acquérir certains outils, pour la traçabilité du temps consacré par les agents pour les activités du Syndicat. Le Syndicat détient 3 tracteurs et 1 balayeuse.

Le projet de convention entre les communes est en cours de finalisation pour le fonctionnement à venir du budget autonome. Il précisera les modalités de départ du Syndicat si une commune le souhaitait. L'intégration des agents à l'effectif de la commune de PLESSE permettra des économies d'échelle sur des dépenses générales comme les assurances. L'actif et le passif du syndicat seront intégrés dans le budget annexe autonome. La trésorerie du budget annexe sera gérée via les personnels de la commune. Il y a aura un service de voirie intercommunal de créé. Un comité de suivi sera instauré pour que toutes les communes concernées puissent prendre part à la décision.

Le vote de dissolution peut être acté à la majorité des communes. Le comité syndical se prononce, mais ce vote doit être confirmé par chaque commune membre. Mais si toutes les communes n'adhèrent pas au budget annexe autonome, il faudra répartir l'actif et le passif avant de transférer au budget annexe autonome.

La commune de DREFFEAC pourra si elle le souhaite accéder au service de fauchage dans la future structure, en plus du balayage.

Les élus se prononcent à l'unanimité pour la dissolution.

Subvention exceptionnelle pour le secours populaire français

M. Le Maire indique que la commune a été sollicitée par le secours populaire français pour une aide exceptionnelle dans le cadre de l'ouragan Dorian. Les besoins pour les victimes sont considérables. Afin de pouvoir inscrire une action dans le long terme, l'association demande une subvention à caractère exceptionnel.

Il est indiqué qu'une subvention est versée à la section locale du Secours Populaire Français annuellement.

Une subvention de 100 € est proposée. Les élus sont favorables.

Tarifs busage

Le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'un tarif de busage en mai dernier, pour une longueur de 6 m. Cependant, les buses d'1 mètre en diamètre 300 n'étant plus fabriquées, il est proposé de se délibérer sur un nouveau tarif sur la base d'une longueur de 7.2 ml, soit 3 buses de 2.4 ml.

Le coût au ml revenant à 54 €, le nouveau tarif proposé s'élèverait donc à 388.80 €. Le tarif pour le regard resterait inchangé.

TUYAU A COLLET EN CIMENT OU EN PVC RENFORCE fourni et posé par la commune (longueur minimale : 6 ml)	Tarifs au 01 juillet 2019 Prix forfaitaire	Tarifs au 1 ^{er} décembre 2019
<i>Pour une réalisation de 6 ml</i>	<i>(Coût réel de la réalisation)</i>	<i>Pour une réalisation de 7.2 ml</i>
Diamètre 300	324,00 €	388.80 €
REGARD : fourni et mis en place (selon besoin)	128,00 €	128,00 €

Les élus valident cette nouvelle disposition.

Etude d'impact et de travaux

Suite aux inondations de 2013, une étude a été lancée auprès du cabinet EFE. Un avis de projet avait été émis pour 80 000 € de travaux. Les services de l'Etat avaient été consultés, et avaient indiqué que les travaux ne pouvaient être réalisés sans la complétude de conditions préalables. Une buse ½ a été obturée rue d'Ardignon pour limiter d'éventuelles montées des eaux en attendant mieux. Le projet de DREFFEAC est remonté au niveau national, car il a été assimilé pendant un temps à une digue. Le ministère a indiqué au bout de quelques mois que la commune devait mener une étude de danger. Une première consultation avait été lancée en juin pour une date limite début juillet, sans réponse, une deuxième consultation a donc été lancée en octobre, une offre a été déposée.

Mais le cadre légal ayant évolué récemment, l'étude de danger n'est plus obligatoire. La masse d'eau créée est en effet en dessous du seuil légal pour être assimilé à une digue. Il convient cependant de prendre les précautions nécessaires avant la mise en place d'un tel ouvrage hydraulique.

Une étude tournée vers la dimension travaux pourrait être conduite, avec un coût moins élevé que ce qui avait été pressenti. Par ailleurs, cette étude pourrait venir alimenter la démarche en cours de révision du PLU, notamment en actualisant l'inventaire des zones humides et en évaluant les zones à exclure de l'urbanisation. Le déroulé suivant sera proposé :

1. Etude topographique (janvier 2020)
2. Etude zone humide (janvier 2020)
3. Mise à jour étude hydraulique / Faisabilité technique (février 2020)
4. Pré-cadrage avec la DDTM (fin février 2020)

5. Etat Initial de l'autorisation environnementale (mars à septembre pour inventaire faune/flore si accord de la DDTM pour inventaire sur une année incomplète)
6. Avant-projet de la digue (doit tenir compte de l'état initial et faire remonter les éléments techniques ayant des impacts) (novembre pour échange commune/habitants?)
7. Finalisation AVP et Autorisation environnementale (dépôt de l'AE décembre 2020)
8. Instruction du dossier AE (janvier à septembre 2021)
9. Dossier de Consultation des Entreprises (juin 2021)
10. Retour consultation entreprise (septembre 2021)
11. Travaux (octobre à décembre 2021)

Cependant, l'offre chiffrée pour la nouvelle étude n'étant pas encore assez détaillée, il est proposé aux élus de surseoir à la décision et de reprogrammer ce point à la prochaine séance.

Parallèlement, le SBVB portera des travaux, pour ramener l'écoulement d'eaux dans son lit naturel, soit en bas des terrains concernés ce qui permettra de ralentir l'eau et de la filtrer. Renaturation du ruisseau permet de réduire d'1/4 la vitesse de l'eau.

Choix de l'architecte pour la conduite du chantier de l'extension de la boulangerie

Le permis pour l'extension de la boulangerie vient d'être obtenu. Il est proposé un devis de 10 500 € HT selon le détail ci-après:

Elément de mission	% par mission	Total des honoraires
PRO	35.00%	3 675,00 €
ACT	5.00%	525.00 €
VISA	5.00%	525.00 €
DET	50.00%	5 250.00 €
AOR	5.00%	525.00 €
Total HT de la mission	100%	10 500 €

Il s'agit de Mme CANTIN, qui a réalisé l'extension de l'APS. Les élus valident ce choix.

Acquisition du terrain à côté de l'école : demande de changement de prix par le propriétaire

M. Le Maire indique que le Conseil s'était prononcé favorablement à l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 142 de 508 m² le 8 mars, pour un coût de 25 000 € dont 20 000 € pour le propriétaire. Le bornage a été réalisé en ce sens, aux frais de la commune. Cependant, le propriétaire souhaite réévaluer le prix à 29 100 €. Il est indiqué que le terrain n'est pas viabilisé et qu'il jouxte l'école.

8 élus sur 13 sont favorables à une contreproposition qui s'élèverait à 25 000 €.

M. Le Maire informe le Conseil que la commune a bénéficié de 3 992 € au titre des amendes de police.

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Il est souligné que le prix de l'eau et l'abonnement ont baissé en 2018.

En 2018, il y a eu 2 abonnés en plus, soit 912. La consommation est en augmentation de 1,1% sur le territoire. Les communes et les piscines publiques ont généré une évolution de + 18,2%. L'usine de Bovieux à Missillac, l'usine de Trigodet à St Gildas des Bois alimentent le secteur. La qualité de l'eau distribuée est très satisfaisante.

Station du bourg

Elle a été mise en service en 2015. 1 525 habitants y sont raccordés

Principales observations faites notamment, lors de la visite annuelle effectuée par le SATESE : (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration).

Le rapport annuel du S.A.T.E.S.E. indique 2 visites avec test, 1 visite avec analyse, 3 visites courantes d'auto-surveillance et un calage débitmétrique.

Conclusion : Avec la pluviométrie importante de 2018, les volumes d'eaux traitées ont nettement augmenté. La qualité de l'eau rejetée est bonne et les rendements épuratoires de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2015 sont tous atteints.

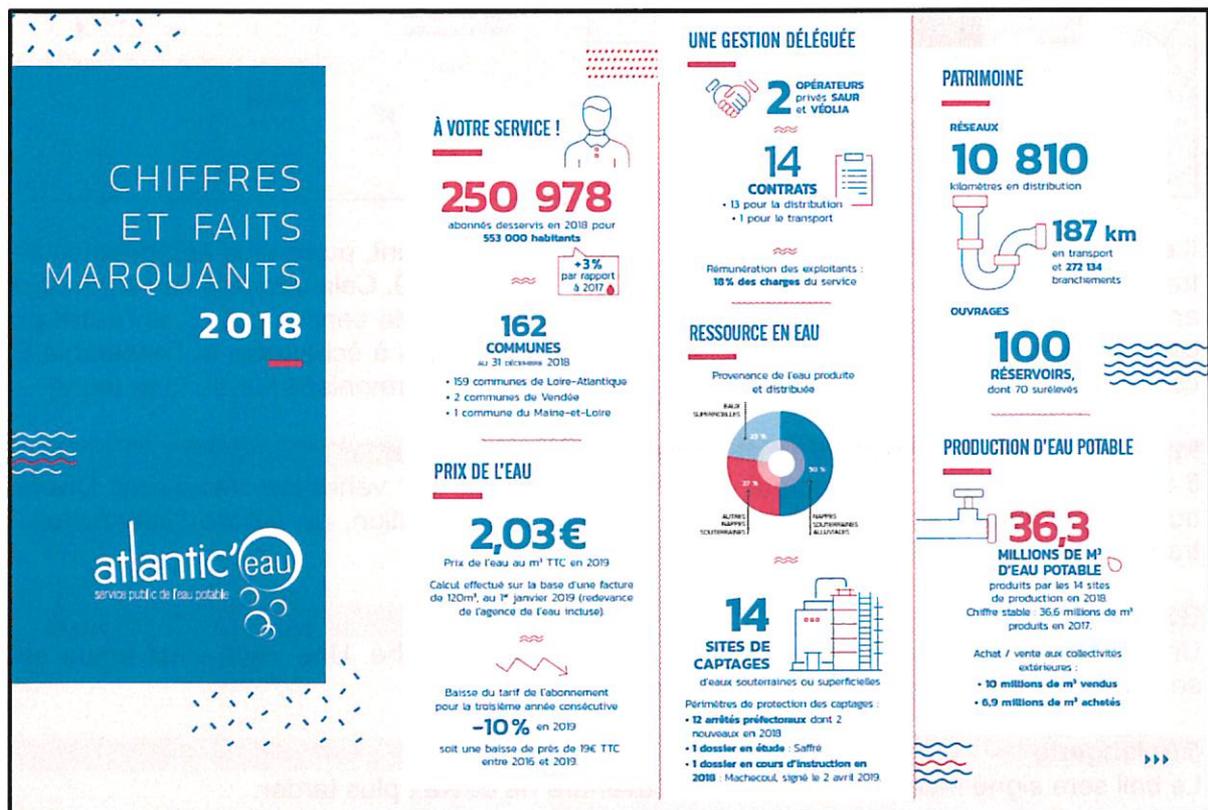
Station de la Pilais

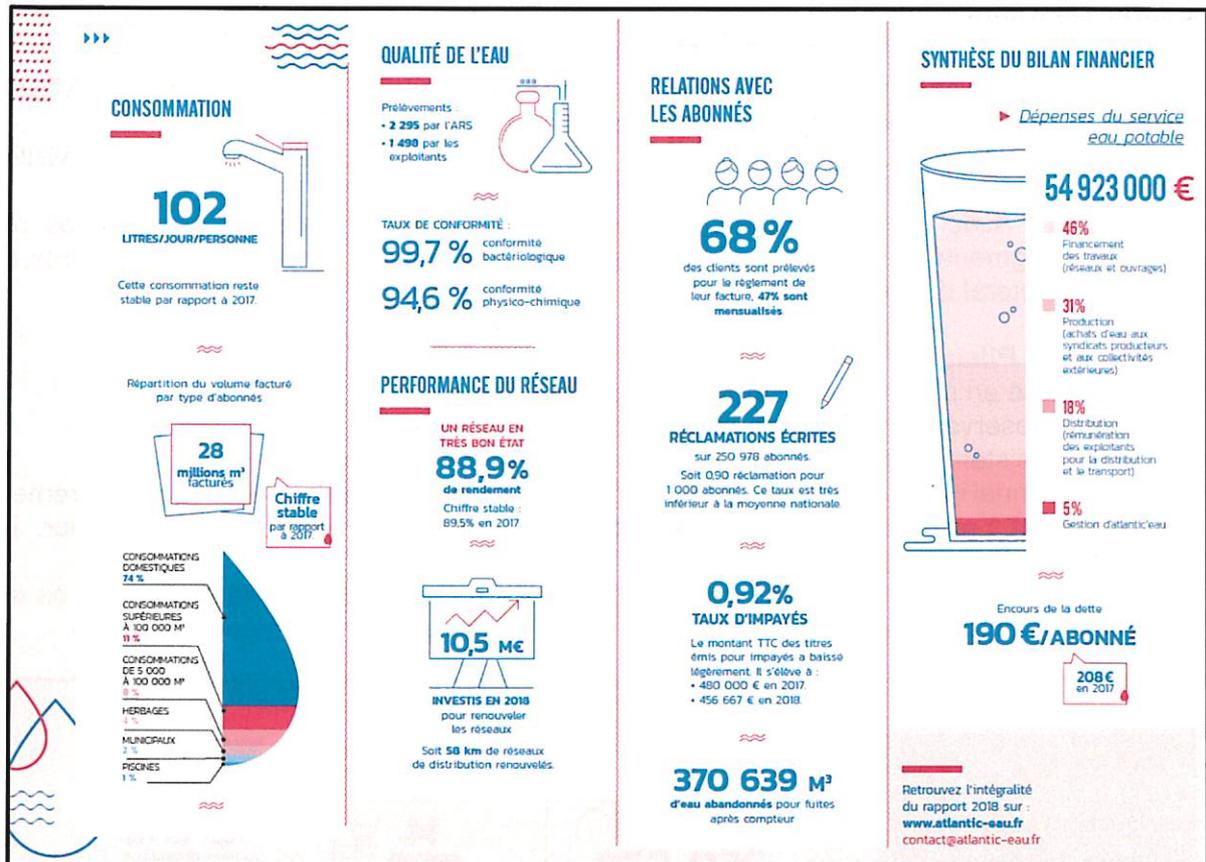
Elle a été mise en service en décembre 2012. 374 habitants sont raccordés

Principales observations faites notamment, lors de la visite annuelle du SATESE : (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration).

Le rapport annuel indique que pour cet ouvrage, les tests de terrain sont réalisés régulièrement par l'exploitant. Le volume moyen journalier en 2018 a été en moyenne de 75 m³ par jour. La qualité de l'eau rejetée est bonne.

Conclusion : le suivi et l'entretien sont correctement réalisés tout au long de l'année ce qui permet de maintenir l'ensemble de l'ouvrage en bon état de fonctionnement.





Il est précisé qu'il s'agit du dernier RPQS pour l'assainissement, puisque la compétence sera transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2019. Cela donnera lieu à 2 budgets annexes, l'un pour les services faisant l'objet de délégation de service public, et l'autre pour ceux gérés en régie. En 2025, les contrats de DSP viendront à échéance, et l'ensemble des communes pourront être gérées en DSP. Les tarifs seront harmonisés sur du long terme.

Information sur les données départementales du trafic routier

8 542 véhicules circulent chaque jour à St Gildas. 9 406 véhicules traversent Drefféac quotidiennement. Le nombre de poids lourds est en diminution, du fait de l'interdiction de transiter par Pont-Château.

Bâtiment AL'FA REPIT

Une structure serait intéressée pour y ouvrir une micro-crèche. Une visite s'est tenue cette semaine. Le potentiel offert par le local est à l'étude.

Boulangerie

Le bail sera signé mardi 26 novembre. L'ouverture ne devrait plus tarder.

Fuite d'eau au bourg

Une fuite a dû être réparée par VEOLIA le jeudi 14 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.